



## tentative d'escroquerie pour déshériter le conjoint survivant

Par **Ipseite**, le **06/11/2012** à **20:45**

Succession de mon époux décédé le 31 juillet 2004 en Guadeloupe,  
4 enfants dont 2 de son 1er lit.

Donation au dernier vivant et legs sous seing privés confiés à 1 notaire de Guadeloupe QUI N'A RIEN ENREGISTRE. (sachant que nous étions mariés sous le régime de la séparation de biens, mes beaux-enfants ont manipulé le notaire afin de me déshériter).

Ma belle-fille m'attaque en référé ... le jugement désigne un Administrateur Judiciaire, qui lui aussi n'a ni géré ni évalué la succession, malgré son appel à un commissaire priseur tenu de faire l'inventaire en métropole et à qui ma belle-fille a refusé l'accès aux maisons.

A la suite du rapport de l'Administrateur Judiciaire (qui ne m'a jamais été envoyé),  
En juin 2012 sans convoquer la veuve et ses enfants – la copie vient de m'en être adressée par Huissier :

Jugement pour l'ouverture de la liquidation et le partage par : le Notaire qui m'a déshérité (en n'enregistrant ni donation ni legs et en n'établissant pas la déclaration de succession dont il me doit toujours les sommes versées a cet effet).

Entre temps, j'ai payé un second Notaire qui, en conclusion, m'a déclaré que ma belle-fille refusait toute démarche de sa part.

BIENS en Métropole : 1 maison donnée de son vivant par sa maman,  
1 maison acquise à 60/40 par notre couple  
Nos effets et meubles personnels (28 ans de vie commune)

BIENS en Guadeloupe : 1 SARL montée un an auparavant à 50/50 et dont je suis toujours la « gérante » ; difficile maintenance pour une personne seule, et la double insularité.

LIQUIDITES

Avant de venir acheter le point Presse d'une petite île au large de la Guadeloupe, nous avons vendu notre appartement de Paris. Avec cet argent, nous avons remboursé un découvert, et avons voyagé en France pendant toute une année.

MES BEAUX ENFANTS ME DEMANDENT DES COMPTES SUR CETTE VENTE.

Il faut vous dire que ces enfants comédiens (49 et 46 ans) ont hérité de leur père metteur en scène, le don de manipuler les gens, et savent l'utiliser... entre autre pour déclarer la succession de leur père auprès des impôts en métropole, en éliminant les deux enfants cadets, ou en usurpant l'identité de leur père afin d'obtenir un extrait de casier judiciaire vierge.

Ma question : comment faire pour attaquer ce notaire qui m'a déshérité, avant qu'il n'entame sa mission, et qu'il ne me reste plus rien pour mes propres enfants.